

**6. FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT** (balles 3\* fournies par le Comité)

OUVERT AUX

Licenciés **compétition** (F et G) de + de 9 ans (année de naissance : **2014** ou avant)

DATES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

→ Echelon départemental : dimanche 18 février 2024

**H8 : début estimé à 9h / H10, H12 et H15 : début estimé à 10h30**

**Tableaux féminins : début estimé à 13h30**

**à PIERRES (28130) - Salle de Tennis de Table**

**Rue R. et J. Lefevre**

→ Echelon Régional : lundi 26 mai 2024

à Fontaine-la-Guyon (28) et Aubigny-sur-Nère (18)

→ Echelon National : Sam.29 et Dim.30 Juin 2024  
à Saint-Berthevin (53)

PRIX DE L'INSCRIPTION

**8 euros (niveau départemental)**

**NOUVEAU**

**Inscriptions via ESPACE MON CLUB jusqu'au**

**Vendredi 9 février 2024**

RESPONSABLES DE LA COMPETITION

**Jean-Yves GALLARD - 06 14 37 03 33**

**Secrétariat du Comité - 06 45 36 41 41**

# FINALES DEPARTEMENTALES PAR CLASSEMENT

## REGLEMENT

**Remarque :** L'horaire général sera adressé aux clubs après la clôture des inscriptions du **9 février 2024**.  
**Les organisateurs s'efforceront de lancer les finales en même temps, sur la même tranche horaire.**  
L'horaire précis de début de chaque tableau sera calculé en conséquence, d'où actuellement seulement un horaire estimatif de début.

### Article 1 :

Chaque comité départemental organise, à la date fixée par la commission sportive départementale, l'épreuve au sein de son département.

### Article 2 : Conditions de participation

Les Finales Fédérales par Classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s « compétition » à la FFTT. Seuls les poussins ne peuvent pas participer : cette épreuve est donc ouverte aux joueuses/joueurs à partir de la catégorie d'âge « benjamin ».

L'épreuve se déroule en trois échelons :

- Échelon départemental
- Échelon régional
- Échelon national

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

### Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements sont effectués sous la responsabilité de l'association à l'échelon intéressé.  
Tout qualifié doit acquitter un droit d'inscription pour les échelons : national, régional et départemental.  
Ce droit au niveau départemental est de **8,00 €**.

### Article 4 : Tableaux

**Les Finales Fédérales par Classement comportent 8 tableaux :**

#### DAMES

Tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points)  
Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points)  
Tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points)  
Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points)

#### MESSIEURS

Tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points)  
Tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points)  
Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points)  
Tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points)

Les classements à prendre en compte sont les classements officiels diffusés **début de la 2<sup>e</sup> phase.**

Pour certains tableaux, suivant le nombre de qualifiés, les joueurs seront pris directement au niveau régional.

### Article 5 : Déroulement sportif

A tous les échelons et dans tous les tableaux, les parties se disputent aux meilleures des 5 manches de 11 points. Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (**exceptionnellement, poules de 2 car pas de poule de 4 joueurs**). Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1er tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Les joueurs sont placés dans les poules en tenant compte :

- soit des points qualificatifs de la compétition concernée
- soit des points inscrits sur la licence pour la phase en cours.

En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué.

**Tous les joueurs sortent de poule** et sont alors placés dans le tableau final de la manière suivante :

Ci-dessous un exemple de 16 poules de 3 joueurs dans un tableau de 64 joueurs :

\* Les vainqueurs de poule :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 64 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 32 et 33 ;
- les vainqueurs des poules 5 à 8 par tirage au sort pour les places 16-17 et 48-49 ;
- les vainqueurs des poules 9 à 16 par TOS pour les places 8-9, 24-25,40-41 et 56-57 ;
- etc. ;

\* Les joueurs classés 2<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;

\* Les joueurs classés 3<sup>ème</sup> de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leur 2<sup>e</sup> de poules, mais dans le quart opposé.

**Tous les joueurs sont placés dans le tableau final à élimination directe** où les places de classement 1 à X peuvent être jouées suivant le nombre de participants et des quotas de qualification pour les finales régionales par classement.

#### **Article 6 : Forfait**

Tout(e) qualifié(e) ayant confirmé sa participation à l'échelon Départemental se verra, en cas de forfait non excuser la veille de la compétition, infliger une pénalité financière de **10 euros**.

#### **Article 7 : Qualification à l'échelon régional**

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifié(e)s par département pour chaque tableau.

#### **Article 8 : Récompenses pour chaque tableau**

Les finales étant lancées sur la même tranche horaire, **les récompenses seront remises à la fin pour l'ensemble des tableaux.**

- 1<sup>er</sup> : Coupe
- 2<sup>e</sup> : Médaille
- 3<sup>e</sup> : Médaille